

Le phénomène goutte froide centré sur la France reste une particularité autours de la plupart des autres pays d'Europe et d'ailleurs qui continuent de battre des records de température. Les maximales à Beauvais se maintiennent dans un tunnel entre 17 et 22°C, et même si les minimales augmentent régulièrement depuis une semaine, la moyenne journalière du mois reste à 2,35°C en dessous des normales. Petite consolation, même avec les 14 mm de ce jour sur le poste de Beauvais, les précipitations sont en léger déficit de 19% si l'on compare à nombre de jours égal. Par contre malgré quelques journées ensoleillées, les durées d'insolation restent déficitaires de 11%.

Par rapport à la triste année 2016 qui revient toujours à l'esprit, nous avons eu un peu plus de lumière sur cette première partie de mois. On peut donc espérer que les cultures ont bien profité notamment les céréales et colzas d'hiver. Pour les orges d'hiver le remplissage est généralement terminé, dans beaucoup de parcelles de colza également, mais les parcelles de blés tardives ont pu profiter de conditions plus lumineuses sans stress hydrique (!) et sans températures échaudantes (!).

Les betteraves en ont bien profité également. Les parcelles les plus avancées couvrent désormais l'inter-rang, et si des pucerons verts sont encore parfois présents, le risque de dégâts liés à la jaunisse s'amenuise avec le développement végétatif des plantes.

BLE

Fin des interventions fongicides

Les stades avancent lentement avec les températures fraîches, alors que les maladies foliaires sont désormais à leur quasi maximum de développement. Plus aucune intervention n'est à prévoir à partir du stade laiteux qui est atteint ou dépassé dans plus de 80% des parcelles (ou 400 degrés-jour après épiaison). Il n'y a plus qu'à « compter les points » et ce n'est pas très rassurant. Certaines parcelles même bien protégées en théorie, présentent des niveaux d'attaques qui ne seront sans doute pas sans incidence sur le remplissage des grains et donc sur le rendement voire le PS. Ces situations contrastent fortement avec des variétés plus tolérantes semées tard dans des parcelles où les sols fonctionnent bien (pas d'asphyxie/battance). Cela doit nous alerter sur le fait que les aléas climatiques et la baisse d'efficacité des fongicides ne vont plus permettre de faire reposer la lutte contre les maladies uniquement sur les fongicides. Au-delà des dogmes sur la protection intégré, l'agroécologie, l'agriculture de conservation des sols et autres, il va bien falloir à minima avoir une approche tout simplement un peu plus agronomique pour préserver la rentabilité des systèmes de cultures.

Peu de fusariose à ce jour

A ce jour on observe encore peu de symptômes de fusariose, moins que ce que l'on pouvait craindre, mais ils peuvent encore s'extérioriser. Sur des développements tardifs l'impact sur le rendement est plus faible si la maladie n'a pas eu le temps de nécroser le rachis des épis avant la fin du remplissage des grains. Du côté des mycotoxines et vu les températures fraîches, on peut s'attendre à une dominante microdochium nivale, plutôt que type fusarium roseum. Or microdochium nivale ne produit pas de mycotoxines connues.

Fin du risque ravageurs

L'année n'aura pas été très propice à l'observation de nombreux auxiliaires, mais ces conditions climatiques n'ont pas non plus été très propices aux ravageurs. Hormis quelques parcelles très

tardives encore au stade fin floraison, il n'y a plus de risques ravageurs. En théorie les pucerons sont à surveiller jusqu'au stade laiteux, mais il y a peu d'inquiétude sur un développement rapide au vu des conditions climatiques prévues. Les larves de lémas ne sont pas considérées comme nuisibles, et dans la plupart des cas elles n'ont de tout façon plus grand-chose à ronger. Les limaces que l'on peut voir grimper sur épis ne portent pas préjudice au blé en place.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 juin 2024 (BSV G.C. N°21). « *La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires* »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »